



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **19 décembre 2023** au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé et via la plateforme Microsoft Teams. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS	Madame Patricia Banville (administratrice) Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur) Monsieur Frédéric Côté (administrateur, vice-président) Madame Pascale Déry (administratrice) Monsieur Yves Galipeau (administrateur) Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur) Jean-François Landry (administrateur) Madame Claudie Malouin (administratrice) Madame Carline Minville (administratrice) Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général) Madame Julie Pariseau (présidente) Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim) Madame Josée Roussy (administratrice) Madame Josée Synnott (directrice générale par intérim)
ABSENT(S)	Monsieur André Hughes (administrateur non-votant)
PERMANENCE	
INVITÉ(S)	Madame Isabelle Gagné

1.0 GÉNÉRAL

1.1 *Ouverture de la réunion et constatation du quorum*

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau, présidente. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 *Présidence et secrétariat de la rencontre*

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2312-023

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Frédéric Côté **ET APPUYÉE** par madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

1.4 *Déclaration des conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance.

CA-2312-024

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2023

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Pascale Déry **ET APPUYÉE** par madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

La directrice générale par intérim, madame Josée Synnott, informe les membres du conseil avoir rencontré, avec le député provincial de la circonscription de Gaspé, monsieur Stéphane Sainte-Croix, relativement à certains dossiers du Centre de services scolaire, notamment aux requêtes présentées au ministère pour les projets de résidences et de gymnase à l'école Gabriel-Le Courtois.

1.6 Prestation de serment de M. Jean-François Landry

Monsieur Jean-François Landry prête serment devant les membres du conseil d'administration.

1.7 Retour sur le concours portant sur la démocratie scolaire

La présidente informe les membres du conseil du report de l'activité « concours de la démocratie scolaire » prévue le 18 décembre en raison du mauvais temps et des nombreuses pannes d'électricité sur l'ensemble du territoire. L'activité sera reprise le 17 janvier 2024.

1.8 Compte-rendu du comité de vérification

Monsieur Antonio J. Blouin informe l'assemblée que les membres du comité de vérification ont tenu une rencontre le 28 novembre dernier afin d'étudier les états financiers 2022-2023 qui seront présentés lors de la présente assemblée.

1.9 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.10 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.11 Rapport comité de sélection processus dotation DG

À la demande de la présidente du conseil, ce point sera traité à huis clos. Monsieur Antonio J. Blouin demande que l'assemblée siège dorénavant à huis clos. Il est 18 h 40.

Madame Josée Synnott et monsieur Steven Richard quittent l'assemblée.

Monsieur J. Antonio propose le retour en séance tenante. Il est 19 h 45.

Madame Josée Synnott et monsieur Steven Richard sont de retour à la séance.

ATTENDU la vacance au poste de la direction générale;

ATTENDU la formation par le conseil d'administration d'un comité de sélection dont le mandat est d'entamer le processus de dotation visant à combler le poste à la direction;

ATTENDU que le mandat du comité de sélection doit se poursuivre jusqu'à la fin du mois de janvier 2024;

ATTENDU l'adoption du projet de loi 23 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation propose un nouvel échancier pour le comblement d'un poste vacant à la direction générale;

ATTENDU que le nouvel échancier proposé vient compromettre l'authenticité de la démarche liée au processus de dotation;

CA-2312-025

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** par Madame Josée Roussy, il est résolu à l'unanimité, d'interrompre le processus de dotation au poste de la direction générale.

Que le conseil d'administration transmette une copie de la présente résolution auprès du ministre de l'Éducation afin de lui adresser ses préoccupations face aux nombreuses particularités de l'organisation, notamment au fait que l'intérim à la direction générale entreprendra bientôt sa troisième année et espère que le Ministre régularisera la situation dans les plus brefs délais.

1.12 Période de questions du public

Aucune question du public.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Vidéo PEVR (plan d'engagement vers la réussite)

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim, présente la vidéo du plan d'engagement vers la réussite. Elle mentionne que c'est une première pour le centre de services scolaire et elle tient à remercier ceux et celles qui ont participé à cette vidéo.

2.2 Rapport annuel 2022-2023

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim, présente le rapport annuel 2022-2023.

2.3 Rapport de la protectrice régionale (plainte) – discussion huis clos

À la demande de la présidente, ce point sera discuté à huis clos.

Madame Pascale Déry propose que la séance siège dorénavant à huis clos. Il est 20 h 20.

Madame Julie Pariseau propose le retour en séance tenante. Il est 20 h 45.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

3.1 Cadre d'organisation des services éducatifs dans les écoles 2024-2025

CONSIDÉRANT l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation annuelle du cadre d'organisation des services éducatifs;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de concertation et de développement éducatif secteur jeunes (CCDEJ), du comité de parents et du comité de participation commission du personnel enseignant.

CA-2312-026

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** par monsieur Jean-François Landry, il est résolu à l'unanimité que le « Cadre d'organisation des services éducatifs 2024-2025 », soit adopté tel que présenté.

3.2 Règles relatives à l'admission et l'inscription des élèves 2024-2025

CONSIDÉRANT l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'actualisation annuelle des règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de concertation et de développement éducatif secteur jeunes (CCDEJ), du comité de parents et du comité de participation commission du personnel enseignant.

CA-2312-027

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Frédéric Côté **ET APPUYÉE** par madame Carline Minville, il est résolu à l'unanimité que le document sur les « Règles relatives à l'admission et à l'inscription des élèves 2024-2025 », copie SEJ-2324-002, daté du 18 décembre 2023, version 1, soit adopté tel que présenté.

3.3 Calendrier scolaire 2024-2025

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de concertation et de développement secteur jeunes, du comité de participation commission du personnel enseignant, du comité de parents et du syndicat;

CA-2312-028

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Carline Minville **ET APPUYÉE** par madame Patricia Banville, il est résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025, tel que déposé (Doc. : SEJ-2324-001, version 1, daté du 15 décembre 2023).

4.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point.

5.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1 Dépôt des états financiers 2022-2023

CONSIDÉRANT l'avis de l'auditeur externe, à l'exception des incidences liées à la comptabilisation des obligations liées à la mise hors services de certaines immobilisations décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », mentionne que les états financiers résumés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de services scolaire au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

CONSIDÉRANT la résolution CV-2311-01 du comité de vérification d'accepter les états financiers du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au 30 juin 2023 soumis par la firme MNP, auditeur externe, et d'en recommander le dépôt au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'un avis public est paru conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique à l'effet que le rapport de l'auditeur externe serait déposé à la présente séance;

CA-2312-029

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Patricia Banville **ET APPUYÉE** par monsieur Jean-François Landry, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers du Centre de services scolaire des Chic-Chocs au 30 juin 2023 soumis par la firme MNP, auditeur externe, et d'en recommander le dépôt au conseil d'administration.

5.2 Taxes scolaires impayées en date du 31 octobre 2023

VU l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* mandatant le directeur général du Centre de services scolaire des Chic-Chocs de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires, et ce, avant le début du mois de novembre de chaque année;

VU l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la liste de l'article 339 est soumise au conseil d'administration pour approbation;

CA-2312-030

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par monsieur Yves Galipeau **ET APPUYÉE** par monsieur Frédéric Côté, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires en date du 31 octobre 2023.

6.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point.

8.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point.

9.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point.

10.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

10.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

Aucune correspondance

10.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

- Offensive formation en construction
- Dépôt d'une demande conjointe d'autorisation permanente programme DEP Conduite d'engins de chantier.

10.3 Nouvelle du comité de parents

Monsieur Frédéric Côté informe les membres du conseil de certains dossiers en cours auprès du comité de parents. Il aborde la question de la désignation des membres parents au conseil d'administration du CSSCC.

D'autres questions retiennent également l'attention du comité de parents dont celle du transport scolaire, notamment sur l'heure du midi. Monsieur Côté informe également l'assemblée que les membres du comité de parents ont adopté leur rapport annuel 2022-2023.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

12.0 FIN DE LA RENCONTRE

12.1 Levée de la rencontre

CA-2312-031

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, par madame Pascale Déry **ET APPUYÉE** par madame Patricia Banville, il est résolu de lever la séance à 21 h 05.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général